



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Le Premier Ministre

# Discours de Monsieur le Premier ministre

## 73e session de l'AG des Nations Unies

New York, le 25. – 28. septembre 2018

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Notre Secrétaire général nous a offert hier sa vision de la situation internationale et des défis que nous devons affronter. Il a dressé un bilan pour le moins mitigé. Nous sommes confrontés à un recul du multilatéralisme sous tous les fronts et à une remise en cause des fondements du système international basé sur le respect de la règle de droit.

Pour les démocraties, le multilatéralisme et le respect de la règle de droit sont des garanties de leur capacité à jouer un rôle au niveau international.

Ils sont même une condition de l'exercice de leur souveraineté.

La nécessité et l'évidence des mérites du multilatéralisme ne sont nulle part plus présentes que dans les projets communs pour établir et maintenir la paix, l'Union européenne consiste à cet égard un exemple.

C'est aussi le cas dans le domaine du commerce international. A cet égard, l'escalade des mesures et contre-mesures multilatérales finira par miner la croissance de tous. Nous sommes résolument en faveur d'un retour à la négociation et d'un engagement constructif dans le cadre de l'OMC au risque sinon de devenir tous perdants. Cela suppose bien évidemment une ouverture à la discussion sur certains sujets difficiles.

Certains défis ne peuvent que trouver une solution au niveau global. La migration en fournit le meilleur exemple.

Les tendances en matière démographique font que ce sujet sera à l'ordre du jour probablement pour quelques générations.

Nous espérons que le Pacte mondial pour des migrations sûres, régulières et ordonnées qui sera adopté à Marrakech en décembre de cette année fournira un cadre pour appréhender ce phénomène mondial à la fois dans les Etats d'origine, de transit et de destination. Cela devrait aussi permettre une meilleure gestion des flux migratoires au niveau régional.

Nous savons ce que cela devra signifier dans l'Union européenne pour la mise en place de politique commune et la création de mécanismes de solidarité entre Etats membres en matière d'accueil des réfugiés. Dans notre histoire, beaucoup ont oublié qu'ils ont été réfugiés un jour.

Mon pays a ainsi effectué des efforts considérables depuis 2015 pour accueillir des demandeurs d'asile, y compris au titre des mécanismes de réinstallation et de relocalisation. Le cadre global du Pacte mondial pour les migrations a permis de déterminer ce qui était attendu des Etats d'origine et de destination, mais aussi ce qui était attendu des migrants en terme d'intégration.

On a souvent mis la question de l'intégration en relation avec la montée du populisme en Europe. Laissez-moi vous dire que l'on a vu dans l'Union européenne des pays importants se doter de gouvernements populistes avant la crise migratoire de 2015. Ce sont d'ailleurs les mêmes pays qui posent des problèmes quand on parle des fondements de l'Union européenne en matière de respect des valeurs de l'Etat de droit. Tirer profit des plus faibles est inacceptable. Et il existe bien entendu une claire distinction entre les réfugiés politiques et les migrants

économiques. Ceux qui veulent survivre doivent pouvoir trouver la sécurité en Europe.

Chers collègues,

Nous avons entendu le cri d'alarme du Secrétaire-Général, mais aussi du monde scientifique : si nous poursuivons sur la voie actuelle nous n'atteindrons pas les objectifs de l'Accord de Paris.

On ne connaît pas précisément la part de l'homme dans le réchauffement climatique, ni le rôle de ce dernier dans le dérèglement climatique, mais nous avons les faits, qui mois après mois, année après année, nous disent avec certitude que nous devons agir, que nous sommes responsable vis-à-vis des générations futures.

Je ne peux dès lors que saluer toutes les initiatives qui sont prises pour maintenir ou

retrouver le momentum de l'Accord de Paris y compris la proposition du Secrétaire général de convoquer un nouveau Sommet sur le climat l'année prochaine, en marge de l'Assemblée générale.

La maîtrise du changement climatique est l'un des objectifs, l'un des plus importants, de l'Agenda 2030. La mise en œuvre de cet Agenda à travers les 17 objectifs du développement durable avance bien et la communauté internationale est mobilisée, notamment à travers les plans nationaux, sachant que chaque Etat membre a la latitude de mettre en avant ses priorités particulières.

A l'évidence, la question du financement des objectifs du développement durable demeure problématique.

En matière de changement climatique, les mécanismes particuliers ont été élaborés tant au niveau international qu'au niveau des Etats

mais aussi par une mobilisation du secteur privé. Les mécanismes existent mais les moyens demeurent insuffisants.

A Luxembourg, nous avons créé une bourse verte, qui est pour l'heure, avec une capitalisation de 50 milliards, la plus importante du genre. Nous poursuivons aussi l'objectif de créer des mécanismes semblables pour d'autres objectifs du développement durable.

A ce niveau, la réponse du secteur financier demeure timide. D'abord du fait de la méconnaissance des opérateurs traditionnels des potentialités des nouveaux marchés, mais aussi en raison des obligations de

« compliance » imposées aux autorités de surveillance dans les pays développés.

La part de l'aide publique au développement diminue, nous le savons, et il convient de trouver d'autres mécanismes pour pallier le manque de moyens en particulier pour les pays les moins avancés.

La nécessité de diversifier les sources de l'aide au développement ne saurait nous délier de nos obligations en matière d'aide publique au développement.

De son côté, mon pays continuera à consacrer 1% de son revenu national brut à l'aide publique au développement.

Il y a pour cela un quasi consensus au Luxembourg et cela ne devrait pas changer après les élections législatives du mois d'octobre.

L'efficacité de l'aide au développement n'est bien entendu pas seulement tributaire des moyens financiers. A cet égard, la réforme du secteur du développement par le Secrétaire général a tout notre appui. Il convient en particulier de veiller à un alignement de la politique et de la pratique des agences de développement des Nations Unies sur l'agenda du développement durable.

La coordination entre les agences, la définition de projets communs, la mise en place d'un nouveau système de coordinateur résident pourraient nous donner la flexibilité et l'adaptabilité nécessaires pour une mise en œuvre efficace des projets de développement sur le terrain.

J'ai mis en avant cet aspect des réformes du Secrétaire général parce que nous pensons que notre pays joue un rôle particulier dans le domaine du développement. Les réformes du secteur Paix et Sécurité et du pilier gestion du

secrétariat n'en sont pas moins importantes et n'en reçoivent pas moins le même soutien énergétique. Ces efforts doivent aboutir parce qu'ils contribuent aussi à pérenniser l'appui aux institutions multilatérales.

La réforme du secteur Paix et Sécurité devra permettre aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies de se déployer de façon plus efficace et plus flexible, sachant que les modalités de déploiement ne répondent pas toujours aux besoins.

L'Afrique est une des régions où les Nations Unies sont les plus présentes à travers les opérations de maintien de la paix, les programmes et les projets aide au développement et en matière d'action humanitaire. L'Afrique de l'Ouest et la bande

sahélienne constituent aujourd'hui un foyer d'instabilité, de terrorisme, de criminalité organisée et de trafics en tout genre. Ce n'est qu'à travers une action coordonnée et concertée avec les acteurs régionaux, les acteurs nationaux et les institutions internationales que l'on peut envisager d'endiguer la montée des périls dans la région.

Pour sa part, mon pays concentre une partie importante de son aide au développement aux pays de la région. Permettez-moi de citer en exemple l'action que nous menons au Mali. Notre programme indicatif pour ce pays est doté d'une enveloppe de 61 millions d'euros pour 2015-2019.

Le Luxembourg est un des principaux bailleurs du Bureau de l'Observateur indépendant chargé d'évaluer la mise en œuvre de l'accord entre le gouvernement et les groupes armés du nord du pays et finance la mise en place de la Commission d'enquête internationale pour le Mali chargée d'instruire les violations des droits

de l'Homme et du droit international humanitaire depuis 2012 .

Le Luxembourg contribue aussi à l'élaboration d'un cadre de conformité pour le respect des droits de l'homme et du droit international humanitaire pour les opérations de la Force conjointe du G5 Sahel.

En matière de sécurité et de défense, l'assistance se chiffre à approximativement 1,15 millions d'euros. Depuis cette année, le Luxembourg participe à la MINUSMA avec le détachement graduel de militaires luxembourgeois dans le cadre du soutien aérien. Enfin, suite aux engagements annoncés lors de la conférence de Bruxelles en février, le Luxembourg contribuera à hauteur de 500.000 EUR au soutien médical à la Force conjointe du G5 Sahel et de 600.000 EUR à la réalisation d'un hôpital de campagne à Sévaré.

La contribution du Luxembourg eu égard aux besoins demeure évidemment modeste. Je veux seulement montrer ce que peut apporter un pays comme le Luxembourg dès lors que des structures de coordination internationales et régionales sont mises en place.

La situation au Proche et au Moyen-Orient, ainsi que sur le pourtour sud de la Méditerranée, en Libye, prête à moins d'optimisme.

L'impasse du processus de paix entre Israël et la Palestine demeure totale et le contexte s'est détérioré depuis notre dernière session de l'Assemblée générale. Nous ne nous lasserons pas de rappeler les principes du droit international qui doivent constituer la base pour la paix. Il ne peut y avoir de doute ni sur le droit d'existence d'Israël ni sur le droit des Palestiniens de disposer d'un Etat et la solution

à deux Etats est la seule solution équitable et durable.

La situation explosive en Libye est l'aboutissement de tensions qui sont propres à la structure tribale de la Libye, mais aussi du fait que le pays sert de caisse de résonance aux tensions du monde sahélien et du monde arabo-musulman.

L'intérêt de la communauté internationale, en premier lieu des Nations Unies et de son envoyé spécial, sont dès lors multiples.

De la solution politique entre les parties libyennes dépendra aussi la maîtrise des flux migratoires vers l'Europe. Il ne s'agit évidemment pas d'enfermer les migrants dans des camps et dans des conditions d'esclavage intolérables et indignes du 21<sup>e</sup> siècle.

La guerre en Syrie a mené à une immense crise humanitaire. Elle a coûté la vie à d'innombrables

personnes. La moitié de la population est déplacée soit à l'intérieur du pays soit à l'étranger. Après le drame de la Ghouta orientale en début d'année, ce sont aujourd'hui plus de 3 millions de personnes qui sont menacées dans la région d'Idlib. Les moyens utilisés dans cette guerre par les belligérants ont été extrêmes par leur violence et leur cruauté y compris à travers le recours à l'arme chimique.

Il est tout simplement incompréhensible et scandaleux que la communauté internationale ait été incapable du fait d'un veto de reconduire un instrument destiné à établir les faits et responsables pour l'usage des armes chimiques. Nous souhaitons que le mécanisme international chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international dans le conflit en Syrie (IIIM) mis en place par la résolution 71/248 de l'Assemblée générale puisse disposer de données récoltées

par le mécanisme d'enquête conjoint (JIM) afin de pouvoir rendre justice le moment venu.

L'engagement humanitaire dans le conflit syrien est de loin le plus important de mon pays et porte sur 7,5 millions d'euros par an pour la période de 2016-2020, comme je l'ai annoncé personnellement lors de la conférence de Londres.

Le Luxembourg participera par ailleurs au dernier appel à contributions supplémentaire du Département des Affaires politiques en soutien aux efforts politiques de l'ONU en Syrie. Il mettra aussi à disposition un montant de 200 000 euros au fonctionnement de l'IIIM. Le drame de la guerre en Syrie a mené à une situation d'autant plus inextricable qu'elle mêle jeu des puissances, rivalités régionales et conflit confessionnel.

Le drame humanitaire au Yémen est fait de destruction, de déplacements, et de faim et de choléra. La guerre y est ici aussi d'une cruauté extrême. Il nous faudra mettre en place rapidement les moyens pour établir les responsabilités et lutter contre l'impunité.

Le rôle des Nations Unies, en particulier de son Envoyé spécial et de l'Office humanitaire, est primordial pour éviter d'aggraver encore la situation et ouvrir la voie à une solution politique.

Dans ces deux conflits, les puissances régionales jouent un rôle important et pas toujours positif. C'est le cas de l'Iran. Nous partageons les soucis exprimés par les Etats-Unis et les alliés s'agissant de l'influence de l'Iran au Moyen-Orient. Elle est de nature à déstabiliser la situation dans nombres de pays voisins.

De notre point de vue, cela n'implique cependant pas qu'il faille remettre en cause l'accord nucléaire avec l'Iran dont nous estimons que s'il n'est pas parfait il donne des garanties tangibles en matière de non-prolifération nucléaire.

Nous regrettons que les Etats-Unis aient dénoncé cet accord, qui ayant fait l'objet d'une résolution du Conseil de sécurité continue de lier la communauté internationale.

S'agissant de la non-prolifération nucléaire, nous espérons que le processus entamé entre les Etats-Unis et la RPDC avec le soutien de la Corée du Sud aboutira à des résultats concrets en termes de dénucléarisation de la péninsule coréenne.

Madame le Président, Monsieur le Président,

A côté de la tendance à l'unilatéralisme et de la remise en cause de l'Etat de droit, nous devons aussi hélas constater une dégradation de la situation des droits de l'homme dans le monde. Cela est vrai dans les situations de conflit, où le recours à des politiques d'intimidation, de nettoyage ethniques, de violences sexuelles généralisées est de plus en plus fréquent notamment dans le chef d'acteurs non étatiques. Cela est vrai aussi du fait de la négation de l'existence même de certaines catégories de droits de l'homme.

Cela est vrai enfin du fait de la remise en cause de la légitimité de certaines institutions de défense des droits de l'homme.

La situation des Rohingyas au Myanmar est emblématique de cette évolution. Il y a là un enchevêtrement de nettoyage ethnique, de massacres, d'intimidations et de viols avec une population entière obligée de fuir sans que la

communauté internationale ne puisse faire grand-chose, sinon organiser l'accueil sur un territoire voisin et constater l'ampleur du désastre.

A cet égard, l'un des développements positifs est le fait que la Cour pénale internationale se soit saisie de cette situation pour examen parce que plus de 700.000 réfugiés ont été chassés au Bangladesh et que cet Etat est partie au Statut de Rome. Nous soutenons pleinement l'action du CPI sur cette question comme dans les autres enquêtes qu'elle mène.

A ce propos, nous n'acceptons pas que la légitimité et l'existence même de cette institution soit remise en cause au prétexte de la souveraineté des Etats. En vertu du principe de complémentarité, la CPI n'intervient qu'en cas de carence de ces derniers.

Notre appui au Conseil des droits de l'homme et à son action demeure tout aussi fort. Nous voyons dans cette institution un pilier fondamental du système onusien. Ce Conseil peut être réformé sans que soit remis en cause son mandat et son mode de fonctionnement. Nous avons souscrit aux efforts dans ce sens. Nous regrettons cependant la décision des Etats-Unis de ne plus y participer alors même que ce pays était un allié dans la défense des droits de l'Homme sur le plan global.

Nous souhaitons que les efforts de réformes soient poursuivis et nous y contribuerons aussi de l'intérieur si le Luxembourg est élu au Conseil pour le terme 2022-2024.

Les droits de l'homme recouvrent de nombreuses facettes : droits civils et politiques, droits économiques et sociaux, pour ne citer que les plus classiques mais aussi une nouvelle

catégorie de droits, notamment les droits sexuels et les droits à la santé reproductive. Nous regrettons que ces derniers soient trop souvent battus en brèche non seulement dans leurs principes mais aussi dans leur exercice y compris à travers les programmes et projets des Nations Unies visant à offrir aux femmes et aux filles la maîtrise de leur destin, ainsi que l'accès au planning familial.

Dans ce contexte, mon pays soutient financièrement les programmes du Fonds des Nations Unies pour la Population et de l'ONU Femmes ainsi que l'initiative « Girls Not Brides » à hauteur respectivement de 600.000 et 400.000 euros pour 2019, ainsi qu'un projet UNICEF/ FNUAP sur l'élimination des mutilations génitales à hauteur de 400.000 euros.

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Notre organisation fournit sa légitimité au multilatéralisme et à toutes les autres organisations et institutions qui s'en réclament. C'est pourquoi il faut inlassablement reprendre le credo. C'est la condition pour que nous puissions entreprendre les chantiers considérables qui nous attendent et relever les défis de la globalisation. Un retour vers le pré-carré national n'a jamais été une option pour le Luxembourg. Il ne l'est plus aujourd'hui pour quiconque.